

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1770

Artikel: Convention collective de la construction : un bras de fer qui évolue : il existe des alternatives au blocage voté par l'assemblée des délégués de la SSE
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le traitement de ce problème en Suisse est particulièrement maladroit et inefficace. Voilà près de vingt ans que des députés interviennent dans les parlements cantonaux et à Berne pour rendre leurs collègues attentifs aux risques de la cohabitation entre humains et chiens. Sans résultats. La Confédération se défait à juste titre sur les cantons, seuls compétents pour prendre les mesures de police nécessaires. Et ces derniers se rassurent en renvoyant aux règlements en vigueur, la plupart du temps mal ou même pas appliqués.

Il faut qu'intervienne un drame, à l'étranger ou à Oberglatt dans le canton de Zurich, pour que les autorités, mises sous pression par l'émotion populaire, se réveillent. On assiste alors à une agitation réglementaire d'autant plus frénétique qu'on a auparavant fait preuve de passivité. Chaque canton ou presque croit connaître les mesures pertinentes; les listes de races interdites ou soumises à autorisation fleurissent, toutes différentes, comme si les

frontières cantonales engendraient une dangerosité canine à géométrie variable. La palme du ridicule revient sans conteste au gouvernement genevois qui, réagissant à l'agression d'un jeune enfant par un canidé, décrète en été 2006 l'obligation du port de la muselière pour tous les chiens dans les parcs publics. Une obligation jamais appliquée, du simple fait qu'il n'existe pas de modèles de muselière pour toutes les sortes de chiens, et rapidement annulée par la justice car contraire au principe de proportionnalité. Au plan fédéral, des parlementaires croient pouvoir mettre un peu d'ordre dans cette cacophonie normative en instrumentalisant la législation sur la protection des animaux(!) pour prévenir les morsures de nos compagnons à quatre pattes.

Cette situation est d'autant plus regrettable que l'Office vétérinaire fédéral a publié dès 2000 des recommandations élaborées par des spécialistes du comportement canin. Ces spécialistes rappellent en outre que l'agressivité n'est pas une

caractéristique liée à la race mais à une lignée sélectionnée sur cette base ou à un individu taré. Face à l'absence de compétences de la Confédération dans ce domaine, on aurait attendu que les cantons, plutôt que de tergiverser d'abord puis de se précipiter ensuite, élaborent ensemble une législation-cadre sur la base des informations diffusées par l'Office vétérinaire fédéral.

Le vote des Genevois, plutôt que de révéler «*un sens civique aigu*», reflète un double échec. Celui du fédéralisme qui en l'occurrence produit une diversité de réponses brouillonne. Celui des autorités qui réagissent avec retard et laissent ainsi place à une charge émotionnelle peu propice à l'énoncé de solutions raisonnables. L'initiative que les Genevois ont acceptée en témoigne. Elle a certes permis l'expression du mécontentement et de la peur. Mais son dispositif est d'une telle lourdeur qu'il y a fort à parier qu'elle ne sera pas appliquée dans son intégralité.

Convention collective de la construction: un bras de fer qui évolue

Il existe des alternatives au blocage voté par l'assemblée des délégués de la SSE

Daniel Marco (27 février 2008)

Le bras de fer entre patronat et syndicats autour de la convention collective de travail (CCT) nationale de la branche principale du secteur d'activité de la construction – la

maçonnerie – perdure, mais évolue.

Du côté patronal, il y a du flottement dans le service d'ordre. A Genève, chaque

patron ou représentant patronal que l'on rencontre est prêt à signer l'accord conclu au début de l'année sous la houlette de Jean-Luc Nordmann, émissaire de la

conseillère fédérale Doris Leuthard. Au niveau national, c'est le même refrain de la part des directeurs et cadres des grandes entreprises. Mais alors, qui s'est opposé à cet accord lors de l'assemblée des délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) en janvier 2008? On ne savait pas aussi nombreux les patrons de la construction liés à l'Union démocratique du centre, pour qui les syndicats sont inutiles voire malfaisants.

Du côté des organisations ouvrières c'est au niveau des comités régionaux et cantonaux que se pose la question de la signature de CCT région par région ou canton par canton. Au Tessin, patronat et syndicats ont conclu un accord qui reprend le texte rejeté par les délégués de la SSE. A Genève, la trêve instaurée depuis fin 2007 sur la base de l'ancienne CCT est terminée. Dans un canton où, comme au Tessin la

mobilisation et la détermination des travailleurs ont été et restent très fortes, les patrons déjà dubitatifs sur l'efficacité sociale de la ligne Messmer, président central de la SSE, une ligne dure pour la rupture, pourront-ils refuser l'exemple tessinois? Est-ce le début d'une stratégie syndicale qui, faute de répondant national, viserait à instaurer, utilisant la décentralisation souvent décriée de l'Etat helvétique, un mitage du territoire fédéral par des CCT cantonales voire régionales?

Les organisations syndicales hésitent à explorer une autre piste, celle de la signature d'un accord national séparé avec les grandes entreprises dites entreprises générales ou intégrales qui réunissent en leur sein tous les corps de métiers, toutes les entreprises concernées par le processus de construction, voire toutes les activités des secteurs de l'immobilier et de la

construction, de la conception à l'utilisation en passant par la matérialisation, le chantier. Ces entreprises intégrales ont besoin de stabilité et de perspectives à long terme, ce qui n'est pas le cas de leurs consoeurs moyennes et petites qui travaillent au coup par coup. En Allemagne aujourd'hui, outre deux conventions ordinaires qui s'appliquent l'une à l'ouest, l'autre à l'est du pays, existent deux autres accords qui, toujours selon ce découpage géographique, concernent les grandes entreprises.

Les syndicats justifient leurs réticences: en Suisse, ces grandes entreprises ne regroupent proportionnellement que peu d'ouvriers par rapport à d'autres pays européens et la prolifération des conventions ne facilite pas leur travail.

Mais l'évolution du bras de fer n'est pas terminée.

Le faux courage du péage

La Ville de Genève se paie de mots pour maîtriser le trafic automobile

Pierre Imhof (3 mars 2008)

La Ville de Genève a relancé le débat sur le péage urbain en se déclarant favorable à ce mode de gestion du trafic et en annonçant une étude de faisabilité sur le sujet d'ici à l'été. Elle répond ainsi à la volonté du Conseil fédéral de rendre possible le péage à titre expérimental, surtout dans les villes et les agglomérations, ce qui nécessite de créer une base légale et ne laisse donc pas

entrevoir une réalisation avant quelques années.

La manière dont Genève empoigne ce problème n'est hélas pas exemplaire et risque de compromettre le projet: aucune concertation avec le canton, qui possède de larges prérogatives en matière de trafic routier, une étude qui devra être terminée d'ici quelques mois alors que la

problématique est particulièrement complexe et, surtout, concentration sur une solution, intéressante mais incertaine, alors que d'autres actions sont possibles.

La volonté de maîtriser le trafic urbain est un souci de la plupart des villes, à cause de la pollution, des risques que le trafic fait courir, de la dégradation de la qualité de vie